

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n° 2021/07/20-11-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 20 juillet 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

**Vu** la délibération n° 2020/07/21-16 du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université, approuvant la réinscription sans frais des doctorants pour l'année universitaire 2020/2021,

**Vu** l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 08 juillet 2021,

**Considérant que** le contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19 perdure, il est proposé aux doctorants inscrits en 2020-2021 en dernière année de doctorat, qui ne seraient pas en mesure de soutenir leur thèse avant le 31 décembre 2021, de bénéficier du dispositif mis en place en 2020/2021 dans les conditions suivantes ;

### **DECIDE :**

#### **OBJET : Reconduction des conditions de réinscription administrative sans frais en dernière année de doctorat – 2021/2022**

Le Conseil d'administration approuve la reconduction des conditions de réinscription administrative sans frais au titre de l'année universitaire 2021/2022, telles que présentées ci-dessous :

- pour les doctorants inscrits en 2020/2021, qui soutiendraient leur thèse au cours du premier trimestre 2022,
- la date limite de cette réinscription sans frais est fixée au 31 mars 2022,
- paiement des frais d'inscription au titre de l'année universitaire 2021/2022 pour les doctorants bénéficiant de cette dispense et qui ne soutiendraient pas leur thèse avant le 31 mars 2022.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille le 20 juillet 2021,

**Eric BERTON,**

Président d'Aix-Marseille Université